

dans les organismes qui sont chargés de l'étudier, et je pense que ce doit aboutir à l'automne - je crois... -  
à filles. Comment financiers - vous ces H.L.M. ?

courte discussion générale - La séance est levée

*[Signatures]*

### Séance du dix neuf octobre mil neuf cent soixante

Le dix neuf octobre mil neuf cent soixante à vingt et une heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la Présidence de son Maire

Étaient présents : M. M. Judith Maire, Demeure adjoint; Gerost Gilles, Violette Legrand, Cumant, Terruffaut, Robert, Boursier, Vico, Lozillon.

Absents excusés : M. M. Baulieu, Rabier

Absents : M. M. Charrieras, Farant

Secrétaire de séance : M. Lozillon

Après la lecture des comptes rendus des précédentes séances qui sont adoptés (Monsieur Robert fait observer qu'il n'a pas reçu de convocation pour la séance du 19/8) le Président ouvre la séance -

« Mes Chers Collègues.

L'ordre du jour appelle la modification à apporter au Syndicat Intercommunal à la constitution du Syndicat Intercommunal pour la collecte et la destruction des ordures ménagères dans la région de Corbeil.

Au départ, douze communes avaient été pressenties pour faire partie du groupement, et avaient donné une adhésion de principe; six de ces communes ont renoncé. Ce sont: Evry, Petit-Bourg, Echesson, Goudray-Montcaux, Courcouronnes, Arnay, et Saint-Germain-les-Corbeil. Ont adhéré: Corbeil, Meunecy, Lisses, Saunoy-sur-Seine, Saint Pierre du Perray et Villabé.

Je vous ai donné dans une précédente réunion les raisons qui militent pour notre adhésion au Syndicat. Pour le moment, nous avons les

meilleures facilités de collecte et d'évacuation de nos ordures ménagères, mais cette situation peut se trouver changée du jour au lendemain. Il est donc bon de se réserver la possibilité de diriger nos déchets vers une décharge contrôlée ou une usine d'incinération. C'est pourquoi je vous demande de rectifier la délibération que nous avons prise dans notre réunion du 1<sup>er</sup> juin, en ne laissant subsister que les six communes ayant donné leur adhésion. J'ajouterai que les collectivités qui se sont retirées par crainte des incidences financières découlant de la solution adoptée, soit décharge contrôlée, soit construction d'une usine d'incinération ou de fabrication de composts, seront, un jour ou l'autre, dans l'obligation de se plier aux règles d'hygiène que ne manqueront pas d'édicter les pouvoirs publics de notre région en pleine expansion et que la densité de la population rendra indispensables.

Voilà en ce qui concerne cette première question. Cette délibération que nous avons à prendre pour modifier la précédente délibération - vous ne voyez pas d'objection à prendre cette délibération - bon!

Carrefour de la c D  
153 et de la c D 137

Je vais maintenant vous entretenir de l'aménagement du carrefour du Chemin départemental 153 et du chemin départemental 137 de la rue de l'Abreuvoir, pour lequel nous avons demandé le concours des Ponts et Chaussées. A la suite de la réunion récente où étaient présents les membres de la Commission des Chemins, l'Ingénieur Vicinal, l'Architecte Urbainiste et le géomètre, le calcul des emprises a été fait, et suivant le plan au 1/200<sup>ème</sup> dressé par le géomètre, 386 m<sup>2</sup> devront être acquis par la Commune, se décomposant ainsi:

242 m<sup>2</sup> dans la propriété Marion  
40 m<sup>2</sup> dans la propriété Desraines  
102 m<sup>2</sup> dans la propriété Enfissi

Je vous demande de m'autoriser à engager les pourparlers d'achat de ces emprises, au prix que l'Administration des Domaines consultée voudra bien fixer comme base de discussion. M. Desraines et Enfissi ne feront sans doute

pas de difficultés, leur accord verbal ayant déjà été obtenu. Ce sera sans doute plus dur avec Monsieur Marion pour traiter amiablement. Les terrains lorsqu'ils seront achetés, seront remis gratuitement à l'Administration des Ponts et Chaussées qui fera les travaux nécessaires pour la rectification des profils des chaussées.

La dépense pourrait être imputée au Chapitre budgétaire des Rues, quai et places publiques, dans le budget primitif 1961.

Enfin, si vous voulez voir ce plan avec les emprunts vous voyez du côté de chez Enfissi - c'est pour dégager le passage souterrain parce qu'il est absolument invisible de la 153, lorsqu'on vient de Paris.

M. Deneux - : Mais alors, de l'autre côté de ce passage souterrain, avec les arbres de la Gare, c'est visible également.

M. Judith - : Oui, vous savez que nous avons demandé à l'Administration de la S. N. C. F. la remise gratuite des deux places d'arbres, Or jusqu'à maintenant elle n'a pas accédé à notre désir. Si nous pouvions être propriétaires de cette place d'arbres nous ferions également un dégagement au sortir du passage souterrain.

M. Deneux - : Vous savez qu'on ne verra pas beaucoup plus, parce que les voitures seront dans le trou.

M. Judith - : Oui... oui...

M. Deneux - : J'ai pensé qu'Enfissi n'a peut-être pas tellement d'intérêt à faire cela d'autant plus qu'on a un procès Legrand. Il n'est pas contre ?...

M. Judith - : Non, non, il n'est pas contre.

M. Legrand - : Il demanderait qu'on en prenne un peu moins parce que ça va rapprocher sa maison...

M. Curmant - : Il se trouve déjà suffisamment dégagé par rapport à la situation actuelle.

M. Judith - : Ah non, il n'est pas dégagé du tout.

M. Curmant - : Il y a juste les devant, la porte d'entrée.

M. Henry: Et puis il y a des travaux. Il y a un fossé qui va être sous la route.

M. Judith: Vous avez entendu ce qu'a dit l'Ingénieur Vicinal au sujet de l'emprise d'Enfeli.

Il a dit qu'il n'y aurait pas de rectification de chaussée de la 153, seulement ce que nous pourrions faire, c'est de couper les arbustes, de dégager en quelque sorte la visibilité, pour que les automobilistes puissent voir le passage souterrain. C'est cela? Mais sans quoi il n'y aura pas de travaux à faire sur la chaussée.

M. Judith: Ce projet coûtera...

M. Robert: Moi j'estime ce projet très incomplet c'est-à-dire, en soi, ou il est trop important ou pas assez pour la somme qui est demandée. Je m'explique: l'accès de la route venant d'Essoumes présente certainement un danger.

M. Judith: oui...

M. Robert: Mais ce danger pourrait être vraisemblablement ramené à de plus simples proportions soit par un "stop" soit par un feu rouge. Il est évident tout de même... (inaudible) mais vous avez l'autre côté du passage à niveau vous avez l'arrivée de la dérivation qui est très importante empruntée des fournisseurs, dans la même proportion que l'autre route en sens inverse et vous avez des accidents qui automatiquement vont se produire du fait d'une meilleure circulation au débouché du souterrain et à l'accès de la route de la Ferté. Il en est déjà arrivé qui se sont réduits pour l'instant à un accrochage d'ailes, mais dans les jours prochains, cela va devenir beaucoup plus important, surtout avec l'amélioration du trafic, et je suis surpris que Monsieur Jacquette n'ait pas pensé à faire un tout du passage... et du passage sous la voie ferrée en vous présentant un projet de la même ampleur des deux côtés. Il s'agit des communications qui deviennent de plus en plus importantes. J'ai compté ce soir, il y avait

18 véhicules à la minute, qui, à six heures  
du soir se dirigeaient vers l'autoroute. Je me suis  
amusé à compter. C'est quand même important;  
ils viennent de la Ferté par la déviation

M. Judith: - Oui... je sais bien... c'est certain. Les  
Ponts et Chaussées ont des quantités de projets qui  
leur sont soumis, et ils n'ont pas les crédits néces-  
saires pour les réaliser tous. Ils sont obligés de  
suivre un ordre de priorité, et bien entendu pour  
notre pays, notre ordre est certainement très loin.

M. Robert: - Mais là, on peut quand même  
demander.

M. Judith: - Oui je sais bien mais remarquez...

M. Robert: - ... 300.000 francs d'expropriation, plus  
si vous voulez 200.000 francs de travaux. C'est un  
minimum. Ça va chercher beaucoup plus loin...  
(inaudible)

M. Judith: - Oui, ce projet va être réalisé parce  
que l'Ingénieur Principal des Ponts et Chaussées,  
Monsieur Bothe, que j'ai vu à la Préfecture,  
m'a assuré qu'il serait fait dès qu'il aurait  
le projet qui lui serait présenté par Monsieur  
Jacquette, mais bien entendu ça n'implique  
pas que l'on doive se désintéresser de ce que  
vous nous avez dit, c'est-à-dire....

M. Robert: - ... ensuite, il y a le point de vue  
du paysage: si vous voulez, vous allez avoir  
une entrée très jolie sur les marais, et puis  
vous allez avoir les hôtelliers qui sont roses, et  
qui sont très bien, avec les Portes de Paris. Entre  
les deux vous allez avoir cette portion de chez  
Galerne qui est un véritable... qui est dégoûtante  
quoi!... dans laquelle il y a des arbres, il y a  
tout ce qu'on veut. Il n'y a pas de visibilité,  
Il y a des arbres pas taillés, il y a des  
salus plus ou moins bien entretenus; il  
y a l'accès au souterrain qui est déplora-  
ble, notamment quand on sort. Il y a  
tout un tas de questions à régler. Moi je  
me demande s'il n'y a pas lieu de  
demander un projet du tout, de façon que  
l'entrée du pays de ce côté là soit réglée

et que ce soit fini.

Posteaux d'Incendie M<sup>l</sup> Judith - La Commission de Sécurité s'est réunie le 15 octobre pour étudier le rapport de Monsieur Dhont, Commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, à la suite de sa vérification des bouches d'incendie du réseau communal et de la pression dans les différents secteurs. Il est à remarquer que la partie de la commune la plus mal défendue, est la rue Jean-Jaurès qui n'est équipée que de bouches de 45 mm où la pression est nettement faible. Compte tenu de la mise en place, dès que l'autorisation préfectorale aura été donnée, des 4. poteaux de 100 mm - rue de l'Abreuvoir, 1 à l'angle de la rue Canoville et 2 route 191 - Pour obvier à cette insuffisance, la Commission de Sécurité a proposé d'établir une bouche de 80 mm à la fin de la canalisation de 80 mm, rue Canoville vers la propriété de Monsieur Gérost, afin de défendre le bas de la rue Jean-Jaurès, la partie haute de cette rue allant être protégée par un poteau de 100 mm, placé sur la canalisation, qui desservira le lotissement du Chemin dit de l'Ormeteau. La Commission de Sécurité propose également le placement d'une bouche de 80 mm, à la place de la bouche de 45 mm N°6, rue de l'Ormeteau, en vue de défendre le nouveau groupe scolaire. Je vous demande de ratifier ces suggestions, afin d'augmenter notre potentiel de sécurité.

Avez-vous des observations à présenter à ce sujet là M<sup>l</sup> Lemaire? - D'après la dernière réunion qu'on a eue, du Comité de Sécurité, je crois qu'il est bon de s'arrêter sur le projet qu'on a donné ici c'est qu'il faudrait surtout insister, c'est sur le plan de la Préfecture, qu'ils nous accordent tout de même la subvention qu'on peut établir ces bouches de 100. Ça traîne depuis 1 an 1/2, même peut-être davantage, et on a toujours pas de résultat. Si on avait un accident, assez sérieux à ces places, ce serait la commune qui serait reprochable. Il serait

bon de dégager, sur le plan communal, auprès de la Préfecture, notre responsabilité.

M. Geneux: - C'est très bien avec vos bouches de 100, mais aurons-nous assez d'eau pour fournir?

M. Cumant: - Ah ben! avec des conduites de 125.

M. Geneux: - Oui, mais le réservoir?.. Ah!...

M. Cumant: - On peut toujours suffire

M. Geneux: - En cas d'incendie, les bouches de 100 donnent... Il n'y a plus d'eau!...

M. Cumant: - Il n'y a plus d'eau! Si, on a tout de même!

M. Geneux: - Quelle réserve?...

M. Cumant: - On a tout de même un réservoir suffisant à condition que le puits nous fournisse

M. Judith: - Il faut compter, d'après ce que M. Volette vient de dire, qu'en cas d'incendie violent, nous avons à notre disposition 1 heure  $\frac{1}{2}$  de pompage pour défendre les bâtiments, nous consommons combien à l'heure?

M. Cumant: - 30 m<sup>3</sup> avec la moto-pompe

M. Judith: - 30 m<sup>3</sup> sans compter la moto-pompe? premier secours?

M. Cumant: - avec le premier secours, ça ferait 90 m<sup>3</sup>.

M. Judith: - Voilà! Il paraît que notre réservoir se remplit à raison de 100 m<sup>3</sup> à l'heure...

M. Volette: - 23.

M. Judith: - Non - 23 m<sup>3</sup> à l'heure. Non, mais il y a une réserve de 100 m<sup>3</sup> ce qui fait 123 m<sup>3</sup>. Il faut compter 1 h  $\frac{1}{2}$  de réserve d'eau.

M. Cumant: - Sur ce plan là, le réservoir peut nous suffire en cas de grande nécessité. Seulement reste à savoir si la source peut nous suffire

M. Judith: - Justement en ce qui concerne notre usage... Le forage est certainement maintenant insuffisant du fait de nouveaux administrés en 1952 et du fait de la présence de la Papeterie Secoursnois à la même époque, nous aurons une consommation beaucoup plus forte. J'ai déjà eu des observations de Monsieur Gaumot cette année, me faisant part de leur inquiétude en 1959 à la suite de la sécheresse. Ils ont trouvé que la nappe, en 1959 était en voie d'épuisement.

au moment de l'été très chaud. Il est certain que depuis que cette nappe a été atteinte pour notre forage, d'autres communes ont fait des forages et ont pompé sur cette nappe, et à mon avis, La Lyonnaise n'a pas pénétré assez profondément. Elle aurait dû essayer de trouver la nappe du Lorrainais, qui, je crois, se trouve à plus de 50 mètres du sol. Seulement, elle a trouvé une nappe qui alimentait suffisamment à ce moment là; elle s'y est arrêtée. Alors, la solution je pense, c'est que la Lyonnaise devra faire à côté de notre forage actuel, un autre forage, mais plus profond, si nous voulons avoir de l'eau en quantité suffisante. Si nous voulons que nos maisons soient défendues contre l'incendie, il faut qu'il y ait une réserve d'eau importante et nous ne l'avons pas tout de suite. Voilà donc ce qui concerne notre sécurité.

Éclairage public

Je vais passer maintenant à un autre point au sujet de notre éclairage public. Au sujet de notre éclairage public, j'ai été amené, au début de sa remise en service, à demander à Monsieur Noice, l'électricien de notre commune, ainsi que le Conseil Municipal en avait décidé, de faire les vérifications qui s'imposaient, et le remplacement des lampes défaillantes. Monsieur Noice m'a allégué qu'il n'avait pas d'échelle pour assurer le remplacement des lampes défaillantes, et qu'il ne pouvait en acheter une. Je lui ai donc suggéré de s'entremettre avec Forchum et de lui demander de mettre le service au point. Cela a été fait, mais ce n'est qu'un palliatif et la vérification semainière ne peut être assurée. Je vous demande donc de vous prononcer sur l'une des deux solutions suivantes:

Monsieur Noice qui est établi dans notre commune, dont le concours nous est précieux pour assurer nos fêtes et faire des dépannages immédiats, n'a pas actuellement les moyens d'acheter une échelle adéquate. La Commune se substitue à lui, achète l'échelle et la lui confie le samedi après-midi pour l'entretien de l'éclairage public. Un sans des établissements Annuaire et Rathé donne 2080 NF et 3450 NF. On peut envisager dans ce cas qu'un employé communal pourrait éventuelle



ment faire ce service lorsque l'expansion de notre pays le commandera.

Seconde solution : Confier l'entretien à une entreprise disposant de matériel approprié, comme Forchum, avec un contrat révisable chaque année, comme celui que nous avons l'an dernier avec de Virgile. L'importante amélioration de notre éclairage public implique une surveillance réglementée et ne souffre pas de relâchement dans son entretien; c'est pourquoi il nous faut adopter celle des deux solutions qui nous semblera la meilleure.

Alors, j'ouvre la discussion :

M. Robert. Avec tous les débris que nous avons eus avec les entrepreneurs locaux, et d'autre part, le seul fait que Monsieur Maurice ne dispose pas d'échelle nous empêche de lui confier le service, car je ne vous vois pas en train de financer une échelle qui serait à nous et que nous lui prêterions. Ce serait absolument impensable! De deux choses, l'une: ou il a les moyens de faire ce travail en s'adressant aux banques qui lui prêteront l'argent pour acheter son échelle, ou il ne peut pas le faire. Nous avons déjà écarté les entreprises artisanales, nous avons quand même tout un éclairage qui est moderne et qui nécessite malgré tout, des vérifications et des changements d'appareils que tous ces messieurs n'ont pas à disposition. Alors, ce sera peut-être plus cher, mais l'éclairage devient plus important... (inaudible)...

M. Volette. Au point de vue des travaux secondaires d'électricité - cela ne sera pas la peine d'aller chercher Maurice, s'il n'y a pas d'électricité à la Maurice. Il vous dira: « Adressez-vous à l'entreprise qui s'occupe de vous. » Ce n'est pas que je veuille défendre la cause de Maurice, mais enfin, c'est un cas qui pourra se poser par la suite.

M. Nica. Je propose la solution suivante: s'il ne peut pas assurer, malgré tout, l'éclairage public, il peut assurer l'entretien des bâtiments communaux, c'est-à-dire, les écoles, la Mairie, les besoins pour les fêtes,...

... discussion générale

M<sup>r</sup> Pivolette: - quand on lui a proposé, il n'aurait pas dû accepter.

M<sup>r</sup> Devez: - C'est ce que son collègue, Monsieur Baujard nous a dit: « Si je n'ai pas d'argent pour acheter une échelle, je ne peux pas assurer le service »

M<sup>r</sup> Gilles: - Est-ce que Monsieur Galerne n'avait pas une échelle ?

M<sup>r</sup> Devez: - Oui

M<sup>r</sup> Gilles: - Où est-elle cette échelle ?

M<sup>r</sup> Judith: - Madame Galerne l'a vendue, mais qu'est-ce que vous voulez ? à ce moment là il n'y avait que Baujard et Baujard était dans l'incapacité absolue de faire cet achat !

M<sup>r</sup> Gilles: - C'est fait ?

M<sup>r</sup> Judith: - C'est fait maintenant, c'est dommage parce qu'elle l'a vendue 8000 francs.

M<sup>r</sup> Lozillon: - C'est nous qui aurions dû l'acheter et la revendre à Maurice !

M<sup>r</sup> Judith: - Oui, bien sûr, il fallait savoir cela alors si je comprends bien, le Conseil Municipal est incliné à admettre la seconde solution que j'ai préconisée, c'est-à-dire de confier l'entretien de l'éclairage public à une entreprise qui dispose de matériel.

M<sup>r</sup> Lozillon: - Tout au moins, de demander des propositions

M<sup>r</sup> Gilles: - Pour l'instant on n'a personne... parce que le déplacement d'une échelle de Paris... une voix: - de Corbeil !

M<sup>r</sup> Gilles: - (enchaînant) - peut-être même de Corbeil, vous allez voir ce que cela va coûter...

discussion générale sur l'achat de l'échelle

M<sup>r</sup> Gilles: - C'est la solution que vous avez adoptée quand vous avez acheté le camion pour les ordures ménagères -

M<sup>r</sup> Girard: - Dans le fond, amener une échelle de Corbeil, amener une échelle de Paris...

il semble que la commune

M<sup>r</sup> Legrand: - s'il y a une panne, en semaine, il ne vendra pas.

M. Née: - En cas d'accident, c'est le propriétaire de l'échelle qui est responsable de l'accident, et en l'occurrence, c'est la commune qui sera responsable de l'accident qui arrivera à l'échelle... attention!

discussion générale

M. Cumant: - une échelle c'est sur le plan de l'assurance... si on la confie à un particulier, pour exécuter des travaux, il faudra recréer une nouvelle assurance.

M. Loyillon: - Toutes les personnes qui se servent d'une échelle sont assurées.

M. Cumant: - Si nous avons une échelle, c'est le propriétaire qui est assuré?

M. Loyillon: - Oui, et le propriétaire peut très bien assurer son échelle, et par le fait même, toutes les personnes qui s'en serviront.

M. Judith: - Absolument. Ceux qui s'en servent sont garantis. Voilà comment on envisagerait cela.

M. Cumant: - C'est une chose à bien voir, bien faire attention...

M. Gicost: - Il semble que la commune pourrait avoir une échelle à elle.

M. Cumant: - Ce serait le meilleur problème, à condition que... (discussion générale)

M. Judith: - Pour nous résumer, le Conseil est-il d'avis de confier pour cette année, l'entretien à une entreprise qui disposerait de matériel, ou le Conseil est-il d'avis d'acheter une échelle que nous louerons à Nozice.

M. Loyillon: - Pour la première solution, sous réserve d'examen des propositions

M. Judith: - Oui. Mais si vous le voulez bien je vais prendre contact d'abord avec Forclum qui était notre entrepreneur, qui a travaillé pour notre éclairage. Je vais lui demander ses conditions. Ses conditions, je pourrai les confronter avec une autre entreprise, avec Devrigile, par exemple, qui a fait notre entretien l'année précédente, et je vous soumettrai les prix qui me seront donnés. Voilà, nous verrons si nous avons intérêt à passer par ces entreprises d'extérieur plutôt que par notre électricien qui ne dispose pas de matériel...

M. Guinant :- Tout en demandant à Maurice, s'il veut garder les...

M. Judith :- Ah! mais Maurice! il fera notre entretien surtout la mise en place de nos guirlandes, pour les fêtes - tout ce qui a trait à nos fêtes et aux petits dépannages -

M. Louzillon :- Mais oui, il sera quand même intéressé à garder les petits dépannages...

discussion générale

Concession perpétuelle  
au soldat Jacques  
Longueville

M. Judith - Je vous informe, bien que vous ayez dû en avoir connaissance, que dimanche, à 9 heures 30, j'ai reçu un télégramme téléphoné de Monsieur le Préfet, m'annonçant le décès du soldat Longueville Jacques, tué au combat le 13 octobre à 17 h. 30 à 13 kms. d'Aris, dans les pentes de l'Aunis, et me priant d'en aviser la famille. Vous pouvez penser ce que cette démarche a eu de pénible pour moi et combien j'ai compati à la douleur de la famille.

Les parents ont bien entendu, demandé le retour du corps de leur fils pour qu'il soit inhumé dans sa terre natale. Les cérémonies seront celles habituelles, c'est-à-dire : exposition de la dépouille dans mon bureau, avec garde d'honneur par les Anciens Combattants et Anciens prisonniers - transfert du cercueil dans la soirée à l'église, et obsèques le lendemain

Je vous demande, pour continuer ce qui est de tradition, d'offrir la concession perpétuelle gratuite dans le carré des soldats, derrière le Monument aux Morts, ainsi que de prendre, aux frais de la Commune, les dépenses d'obsèques, qui ne seront pas importantes, puisque les Pompes Funèbres Générales offrent leurs services de chapelle ardente et de transport de corps

Ce sera notre faible contribution au sacrifice de ce jeune soldat et à celui de sa famille qui perd un fils bien-aimé

Je pense que vous ne soyez pas d'objections à ce que cette concession perpétuelle soit accordée à la famille. Je fais tout de même une remarque. Si la famille demandait, je n'ai

Inonda  
Cen

pas encore pris de contact avec elle à ce sujet, mais la famille demandait que son fils soit inhumé dans une concession à l'intérieur du cimetière. Nous ne pourrions pas accorder la concession perpétuelle gratuitement, il faudrait que la famille paie. Mais dans le carré réservé aux soldats, il est d'usage d'accorder la gratuité. Je vous remercie.

Inondations du Centre.

Vous avez été, j'en suis sûr, impressionnés par l'ampleur du désastre qu'ont subi les populations du Centre, du fait des graves inondations ayant dévasté cette région.

Nous avons un devoir de solidarité à rendre à ces malheureux, qui, certains ont tout perdu. Nous habitons un lieu qui ne craint pas ce malheur, aussi devons-nous, nous qui sommes favorisés contribuer sur nos deniers à leur soulagement. Sur le plan communal, ce qui ne préjuge pas de votre générosité personnelle, voulez-vous que nous votions un secours que nos débats fixeront ?

M. Nice: - Est-ce que Monsieur le Maire de Tréjus ne pourrait pas faire un reversement sur les fonds encore disponibles à Tréjus, et non utilisés ?

M. Judith: - Nous n'avons pas à entrer dans ces considérations, mais je crois que pour nous...

M. Nice: - Si... cela a été une atteinte à la crédulité des gens. Des milliards ont été ramassés à Tréjus n'est-ce pas, qui ne sont pas distribués et qui ne le seront jamais. Et à nouveau, on recommence avec de pauvres gens sinistrés. Remarquez, je suis de tout cœur avec eux. J'aimerais tant envoyer mon obole à un organisme d'État.

M. Robert: - Monsieur le Maire pourriez-vous nous donner lecture des lettres des Maires d'Orléansville et de Tréjus pour les dons qu'on a fait pour ces gens ?

M. Judith: - Non.

M. Robert: - Non ? Alors je vote non !

M. Nice: - C'est malheureux !

M. Robert: - J'estime que ces faits... que ça finit par devenir un véritable racket sentimentuel.

tal. On ne vous remercie même plus!..

M<sup>lle</sup> Judith: - Vous savez, il est difficile aux haies d'une localité sinistrée, d'envoyer des remerciements à une quantité innombrable de personnes qui ont envoyé des dons, d'autant plus que ces dons leur arrivent souvent impersonnellement. Ils ne savent d'où viennent ces dons. Ils se centralisent à un compte postal d'Etat et on leur reverse ce qu'on veut bien leur donner, mais enfin, je crois tout de même... Il y a déjà des Conseils Municipaux qui ont fait des dons, des subventions...

M<sup>lle</sup> Née: - Il est absolument énorme de faire cette chose là pour ces gens du Centre. Je les plains de tout mon cœur. La Commune de Mennecy actuellement est sinistrée pour un soldat, nous faisons un geste pour un de nos administrés. L'Etat est responsable des Communes. Que l'Etat fasse un geste pour les Communes sinistrées. Le geste qui devrait partir de la commune et non pas un appel non plus au cœur des Français mais à leur porte-monnaie uniquement.

M<sup>lle</sup> Robert: - Des villes sinistrées, comme par exemple dans la Somme: vous avez eu un sinistre de 10 ou 12 morts - c'est pas assez - Si on a la chance d'être 50 c'est déjà mieux. A partir de 100 cela touche au miracle. Moi, je vous assure, je commence à devenir extrêmement froid sur tout cela.

M<sup>lle</sup> Genevra: - Mais alors cet argent va où?...

M<sup>lle</sup> Judith: - C'est centralisé par un organisme d'Etat qui le reverse... Nous avons fait un geste en faveur de Frejus, nous avons fait un geste en faveur d'Orléansville. Ce sont des dons que nous avons faits qui sont allés à un organisme d'Etat.

M<sup>lle</sup> Genevra: - Eh mais, pour ces gens qui ont été là-bas... dans le Midi...

M<sup>lle</sup> Robert: - Dans le Gard, mais c'était des vêtements

M<sup>lle</sup> Genevra: - Mais non, voyons, là-bas, du côté de Bordeaux

M<sup>lle</sup> Judith: - Dans les Landes? Insta  
M<sup>lle</sup> Née  
19-12  
So

M. Demere: - Oui! dans les Landes. - et pour... du côté d'Aspajon?... Maintenant, c'est général, ce n'est pas une commune...

M. Judith: - Il y a des communes qui ont fait des dons.

M. Demere: - Il y a des communes qui ont fait des dons?

M. Lozillon: - ... il faut créer un comité qui assure la gestion des comptes.

M. Judith: - Là, c'est extrêmement difficile...

M. Lozillon: - Je crois que c'était à l'étude, un Comité National

M. Robert: - Pour parler franchement au lieu de verser 50.000 francs pour cela, je préférerais...

M. Judith: - Oh non! il n'est pas question de verser une somme aussi importante! mais je pense qu'avec une somme de dix mille francs, nous aurons marqué un geste, nous aurons fait un geste!

M. Robert: - D'accord.

M. Judith: - D'accord. Vous savez, nous sommes une petite commune. Evidemment, dix mille francs, c'est peu, mais que ce soit multiplié par dix, pour toutes les petites communes de France non sinistrées, ça ferait tout de même une somme importante.

M. Lozillon: - oui!

Installation de M. Biais, Percepteur  
Nous savez que nous avons depuis le 1<sup>er</sup> septembre un nouveau percepteur, Monsieur Biais Gilbert dont le titre est, il faut que vous le sachiez - Inspecteur du Trésor -

*vu et approuvé*

*Corbeil. Lesdames le*

*19.12.1960 - le*

*Sous-Prefet. Signé: illisible*

Il nous appartient de prendre une délibération le désignant Receveur Municipal de Nemcey et lui accordant les 6/12<sup>e</sup> de l'indemnité spéciale de gestion dont le montant annuel s'élève à 223 nouveaux francs. La part de Monsieur Biais pour 1960 sera donc de 74 NF 33. J'ai ajouté que Monsieur Biais qui est propriétaire d'un pavillon à Rio-Orangis désireait fort le retour de la perception à Nemcey et m'a demandé de m'employer dans ce sens.

Voilà! Voilà nous prenons la délibération le nommant Receveur Municipal et lui accordant le 6/12<sup>e</sup>

Propriété Volvert

néfice des 4/12<sup>ème</sup> de son indemnité de gestion  
M. Vollette: - C'est les prix de 1957.

M. Judith: - Alors, je voudrais aussi vous tenir au  
courant de l'avancement du projet de notre construc-  
tion d'une école maternelle, dans la propriété de  
Madame Volvert, que nous avons décidé d'acquérir.

L'option que nous avons signé conjointement,  
Madame Volvert et moi, expirant le 30 septembre  
et l'autorisation d'achat tardant à venir, j'ai fait,  
dans les derniers jours de septembre, une démarche  
à la sous-Préfecture, protestant contre la lenteur  
des services préfectoraux. Monsieur le sous-Préfet a  
bien voulu réclamer énergiquement, et le 29 septembre  
l'autorisation par téléphone nous était donnée.

J'ai demandé incontinent à Maître Gilles de rédiger  
l'acte. Madame Volvert ayant argué, fort jus-  
tement d'ailleurs, que le retard lui ayant causé  
un grand préjudice pour son relogement (elle  
avait jeté son dévolu sur une petite maison du  
Pressoir - Prompt qui lui a échappé, le propriétaire  
pressé n'ayant pu attendre la vente de la mai-  
son de Madame Volvert), a exigé que soit incluse  
dans l'acte, la clause de jouissance gratuite jusqu'au  
30 septembre 1961, afin de lui donner le temps  
de prospecter et trouver une habitation à sa  
convenance. C'était une condition "sine qua non"  
et j'ai eu devoir y souscrire d'autant que la  
présence de Madame Volvert dans l'immeuble ne  
contraindra pas les travaux de construction de  
l'école qui sera indépendante de la maison.

Je vous confirme que le prix d'achat de la maison  
est de six millions d'anciens francs, que l'arrêté  
de déclaration d'utilité publique nous allégera  
considérablement les frais d'enregistrement et que  
le financement est assuré par les Crédits Barangé  
que nous avons bloqués depuis plusieurs années et  
qui s'élèvent en ce moment à 8.323.732 anciens  
francs.

Voilà en ce qui concerne l'avancement du projet  
de notre école maternelle.

M. Gilles: - Est-ce que vous avez la déclaration  
d'utilité publique ?



M<sup>lle</sup> Judith : - Non, nous l'avons réclamée à la sous-Préfecture

M<sup>lle</sup> Gilles : - Parce que, aussitôt que vous l'aurez, je ferai l'acte

M<sup>lle</sup> Judith : - Oui!... Maintenant, nous pouvons signer en attendant la déclaration?

M<sup>lle</sup> Gilles : - On ne peut pas faire enregistrer

M<sup>lle</sup> Judith : - Non, mais il y a un mois de délai pour l'enregistrement

M<sup>lle</sup> Gilles : - Ah!... si ça dure plus longtemps...

M<sup>lle</sup> Judith : - l'interrompant = Nous avons alerté la sous-Préfecture nous lui avons demandé de nous fournir la déclaration d'utilité publique avant l'expiration du délai. Jusqu'à nous avons l'accord de la Préfecture pour l'achat, l'arrêté devrait suivre automatiquement. Alors voyez-vous, moi ce que je vous demanderais c'est de nous faire signer l'acte de vente, parce que moi, à ce moment là, je ferai encore une démarche auprès de la Préfecture pour que cet arrêté nous vienne dans les meilleurs délais. Ce que je voudrais obtenir, c'est la signature de Madame Volvest

M<sup>lle</sup> Gilles : - Oui... j'ai peur... parce que j'ai vu Madame Volvest qui est absolument affolée, en disant : « Si à la fin de la semaine on n'a pas abouti, je retire ma parole ». Alors, moi, je veux bien vous faire signer sans que vous ayez la déclaration d'utilité publique...

M<sup>lle</sup> Judith : - Ah oui! il faut le faire...

M<sup>lle</sup> Gilles : - ... mais que d'ici un mois vous soyez...

M<sup>lle</sup> Judith : - ah mais si... si... si... c'est certain cela.

M<sup>lle</sup> Vico : - Quelle en sera la conséquence?

M<sup>lle</sup> Gilles : - Mais on paiera le tarif plein!

M<sup>lle</sup> Judith : - Mais on paiera le tarif plein. Maintenant cela pourrait peut-être être rectifié par la suite, si la déclaration nous arrive avec un peu de retard!

M<sup>lle</sup> Gilles : - Oui...

M<sup>lle</sup> Robert : - Il y a un mois de retard - c'est tout! Mais enfin ce n'est pas anormal!

M<sup>lle</sup> Gilles : - Non, il faut faire enregistrer dans le délai d'un mois. Si on n'a pas la déclaration d'utilité publique, on paiera le tarif plein.

M. Robert: - D'accord! mais si nous n'enregistrons pas dans le mois ..

M. Gilles: - Ah non ..

M. Judith: - Eh bien quittez à payer le tarif plein et à demander le remboursement par la suite, quand la déclaration arrivera. Je crois qu'il serait bon que vous nous remissiez, Madame Robert et moi, le plus tôt possible.

M. Gilles: - Samedi matin?

M. Judith: - Samedi matin si vous voulez! C'est cela très bien! (s'adressant à M. Legrand) en ce qui vous concerne, cela peut être réglé -

M. Legrand: - C'est que le Percepteur dont vous venez de parler ... Le 3<sup>ème</sup> tiers ... il faudra y penser bientôt.

M. Judith: - Bon! alors entendu comme cela!

Un mot encore ..

M. Née: - ... la conséquence d'avoir fait des travaux avant qu'il y ait un acte de passé

M. Judith: - Mais oui!

M. Née: - On a mis la charrue avant les bœufs!

M. Loizillon: - (s'adressant à M. Legrand) oui.. et il est certain que si l'opération n'avait pu être faite vous ne pourriez pas être payé!

M. Legrand: - C'est moi qui serais enflé!

M. Loizillon: - Ça oui! à tous les coups! ..

Caserne de gendarmerie

M. Judith: - Un mot encore pour vous dire que nous avons maintenant les accords des propriétaires pour l'achat du terrain situé au dessus de la Cité de l'Aviation Civile pour la construction de la Caserne de Gendarmerie:

Construct

parcelle 137 - d'une superficie de 2.579 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Paul Loury, au Mesnil. St. Denis, qui est vendeur à 800 anciens francs le mètre carré -

parcelle 138 d'une superficie de 473 mètres carrés appartenant à M. Rodolphe Darblay qui est vendeur à 1000 anciens francs le mètre carré. Dès que les possibilités de financement seront assurées, je prierais Maître Gilles de bien vouloir établir les actes et lui fournirai les options que nous avons en main.

M. Robert: - Les options sont de quelle durée ?

M. Judith: - Ah! les options sont de!... Il n'y a pas d'indication de durée - non - c'est d'accord. Cui Monsieur Soury nous a écrit qu'il était d'accord. Il a signé l'option, je l'ai signée également et Monsieur Darblay est d'accord pour la vente à 1000 francs.

M. Robert: - Situé où ?

M. Judith: - Juste au-dessus du Regard. Le terrain qui est cultivé actuellement par le gendre de Madame Allais: Monsieur Duret.

(à Monsieur Gerost dont la voix est inaudible) - Vous êtes au-dessus, vous. Monsieur Darblay n'a pas voulu vendre le premier terrain. Il aurait fallu faire un partage, cela présentait des difficultés très grandes. Il ne veut pas vendre la parcelle morcelée. Il voulait vendre toute la parcelle ou rien du tout. Alors nous n'avons que faire d'une parcelle de 1200 mètres carrés.

M. Gerost interrompt, mais sa voix est inaudible

M. Judith: - Non! écoutez Monsieur Gerost - Avant d'engager les pourparlers, j'ai été voir le brigadier qui en a parlé à son capitaine, et ils sont d'accord sur le terrain, sur la situation du terrain.

M. Gerost: - Je ne vous dis pas! mais je vous le dit carrément. C'est dommage!

M. Cumant: - Cui ç'aurait été mieux situé!

M. Judith: - Bien sûr, mais on n'a pas pu. L'ordre du jour appelle pour terminer notre projet de construction d'immeubles H.L.M. qui est maintenant intégré dans un ensemble étudié par le Syndicat Intercommunal de Mennecey, dont notre collègue, Monsieur Souillon est président.

Il va vous donner les derniers renseignements relatifs au développement de ce projet et vous demandera d'examiner et d'approuver ensuite la composition en différentes catégories de logements H.L.M.

Je passe la parole à M. Souillon.

M. Souillon: - Bon! Alors là aussi nous nous

Constructions H.L.M.

heurons aux lenteurs administratives. Le dossier concernant l'achat du terrain pour Meunecy, comme pour les Communes de Chevannes, de Vest-le-Grand, et de Sauvville-les-Roches, a été déposé à la fin du mois de juin, à l'issue de notre Assemblée, et depuis nous n'avons pas de nouvelles, sinon des nouvelles officieuses que nous avons eues, quand même, au commencement, et qui nous permettent d'espérer que ce dossier va prochainement revenir. Nous avons là l'accord des Domaines sur le prix du terrain qui avait été proposé par Darblay. Cette semaine - c'est pas veine! - C'est une lettre de Monsieur Boscher, du 14 octobre

« Je vous adresse sous ce pli la lettre que vient  
« de me faire parvenir Monsieur Giudicelli, et  
« par laquelle il m'informe de l'avis favorable  
« donné pour l'acquisition du terrain de Meunecy.  
« L'affaire semble suivre son cours d'une manière  
« heureuse etc... »

Mais voilà l'extrait du rapport en question.  
« Le Directeur Départemental de Seine-et-Oise  
« à Monsieur Michel Boscher. Député de Seine  
« et-Oise. Objet: Projet d'acquisition de terrain  
« par un Syndicat Intercommunal en vue de la  
« construction de logements à Meunecy. Monsieur  
« le Député - Par lettre citée en référence vous  
« avez bien voulu signaler à mon attention,  
« une demande d'avis, adressée à mes services,  
« à la direction des Affaires Immobilières à la  
« Préfecture, concernant l'acquisition de terrains  
« destinés à la construction de logements locatifs  
« pour la Commune de Meunecy. Je m'empresse  
« de vous faire connaître que par lettre en  
« date du 11 août 1950. référencée « Contentieux  
« 61/9/4 » j'ai donné à Monsieur le Préfet  
« de Seine-et-Oise, un avis de principe à  
« l'acquisition par le Syndicat Intercommu-  
« nal de Meunecy d'un terrain de 1 ha  
« 71 ares 18 ca, situé sur cette commune, au  
« lieu-dit "Les Hautes Chabries", appartenant à  
« Monsieur Darblay, terrain devant permettre  
« la réalisation d'un programme d'habitations

« Il semble bien qu'il s'agisse de l'affaire à la  
« quelle vous vous intéressez ..... »  
Alors, c'est donc d'accord pour l'achat du terrain  
maintenant pour les terrains des autres communes  
ayant fait l'objet de l'envoi de ce dossier en  
Préfecture, nous avons également un avis fa-  
vorable en ce qui concerne le terrain de Vert-le-  
Grand, et malheureusement pour le terrain de  
Nauville, nous sommes beaucoup trop chers.  
et j'ai l'impression qu'on aura beaucoup de mal  
à arriver à un accord avec la propriétaire actuelle  
du terrain. On va probablement chercher un  
autre terrain. Enfin, de toute façon, si le projet  
d'une commune vient à ne pas aboutir, ça n'em-  
pêchera pas le programme de commencer. Actuel-  
lement Monsieur Gossin est sur les plans.  
Non seulement sur le plan de Mennecey, Vert-  
le-Grand et Nauville, mais encore sur les  
plans des autres communes qui n'ont pas encore  
présenté leurs dossiers en Préfecture pour l'achat  
du terrain. La demande d'accord préalable devrait  
être déposée depuis d'ici un mois ou deux, et le  
permis de construire serait demandé au début de  
l'année prochaine ce qui mettrait, après les  
formalités de publicité et les adjudications, ce qui  
mettrait le début des travaux au printemps,  
à condition évidemment qu'il n'y ait pas des  
pépains d'ici là. Voilà! alors il est nécessaire,  
lors du dépôt du dossier adressé par l'architecte  
du Foyer du Travailleur au M.R.L., que nous ayons  
des extraits des délibérations des conseils municipaux  
adoptant la répartition des logements dans les  
ensembles collectifs. Alors nous avons ici le dernier  
plan que nous a remis M. Gossin et voilà les  
répartitions qu'il nous propose sur les 102  
logements que nous lui avons demandés.  
Alors l'opération se scinde en 3 bâtiments  
dont un bâtiment bas de 2 étages - un bâti-  
ment central qui fait jusqu'au premier joint  
de dilatation 3 étages - au-dessus du joint de  
dilatation 2 étages - et un autre bâtiment  
de 18 logements qui fait 2 étages. Alors

La répartition des logements de l'ensemble se répartirait comme suit:

21	logements	de 2 pièces
42	"	de 3 pièces
29	"	de 4 pièces
9	"	de 5 pièces

Évidemment il est assez difficile, M<sup>r</sup> Gossin s'est un peu creusé la tête; il est assez difficile d'arriver à faire du sur-mesures - parce que les cellules s'emboîtent les unes dans les autres et si l'on ne veut pas voir des choses impossibles il faut combiner heureusement.

M<sup>r</sup> Judith: - Oui bien sûr! Alors, voyez-vous d'après les inscriptions que nous avons; nous avons 18 inscriptions en 2 pièces, vous en avez ~~21~~<sup>21</sup>, c'est parfait cela: avec 21 ça fait un volant de 3.

M<sup>r</sup> Loyillon: - Attendez - <sup>j'ai</sup> demandé ce que nous demandions à l'origine. Nous demandions 17 deux pièces; 50 trois pièces; 45 quatre pièces. (seulement ça, c'était le premier programme qui était beaucoup plus fort) et 15 cinq pièces. Voilà ce que nous demandions une fois qu'on a eu réduit à 102 logements.

M<sup>r</sup> Judith: - Cela a été réduit tout cela?

M<sup>r</sup> Loyillon: - Ça a été réduit.

M<sup>r</sup> Judith: - voilà les inscriptions que nous avons: 18. Deux pièces; nous en avons 21; cela fait un volant de 3;

M<sup>r</sup> Loyillon: - oui.

M<sup>r</sup> Judith: - 34 3 pièces, vous en mettez 42, ça fait un volant de 8;

M<sup>r</sup> Loyillon: - oui.

M<sup>r</sup> Judith: - 46 4 pièces, vous en mettez 29, ça fait un volant de 15. Là ça me semble un peu fort; et 9 5 pièces, nous avons 9 demandes.

M<sup>r</sup> Loyillon: - oui.

M<sup>r</sup> Judith: - 34 3 pièces, ~~vous en mettez 42~~ cela fait un volant de 9.

M<sup>r</sup> Judith: - Je crois qu'il aurait été bon de faire davantage de 3 pièces que de 4, parce que les 4 pièces, c'est déjà un peu grand et

un peu lourd.

M. Lozillon: - Ça a été modifié cela parce que, voyez-vous, à l'origine, quand on avait un programme plus important, (nous avions 50 trois pièces et 45 4 pièces) alors...

M. Judith: - Oui, cela faisait combien? 127?

M. Gilles: - Si vous n'avez pas de locataires sur Beaucourt, vous en avez sur Corbeil autant que vous voudrez.

M. Judith: - Oh! bien sûr!

M. Lozillon: - Ah non! Mais il ne s'agit pas de loger les locataires des autres communes.

M. Gilles: - Enfin supposons que vous en avez trop, que vous craigniez d'en avoir trop. N'ayez aucune crainte!

M. Judith: - Non! on n'aura pas de crainte - mais enfin ce qu'on cherche, c'est de loger nos administrés et de ne pas recevoir de gens de l'extérieur, parce que les gens de l'extérieur nous amèneront des charges. Que nous fassions ces charges pour nos administrés, cela se conçoit mais que nous ayons des charges à régler pour ceux de l'extérieur - non.

M. Lozillon: - On peut vous faire remarquer que pour l'instant, parmi vos candidatures vous avez beaucoup de jeunes ménages, je suppose?

M. Judith: - oui

M. Lozillon: - des jeunes ménages qui demandent des 2 pièces et des 3 pièces - bon d'ici quelques années trop à court parce que la construction n'est pas encore montée; ces jeunes ménages seront déjà des familles et des familles qui demanderont des 4 pièces. Alors quand vous aurez refait ce beau tableau d'ici un an et demi, quand on commencera à parler d'entrer dans les logements, il est fort probable qu'un grand nombre de ces demandes la passent en 4 pièces.

M. Judith: - Oui! ça c'est entendu, parce que ces demandes, évidemment c'est théorique. Nous aurons des résultats vraiment certains que lors- que les constructions seront achevées.

M. Lozillon: - Bien entendu! alors autrement dit sur

deux pièces ou sur les 5 pièces ça coûterait  
Il n'y aurait que sur les 3 pièces ?

M<sup>lle</sup> Judith : oui, il y aurait à mon avis une marge  
suffisante

M<sup>lle</sup> Lozillon : vous voudrez combien sur les 3 pièces

M<sup>lle</sup> Judith : - Je crois qu'il faudrait prendre 5 logements  
mettre 5 en plus sur les 3 pièces et...

M<sup>lle</sup> Lozillon : - Non. Combien vous avez demandé sur les 3  
pièces -

M<sup>lle</sup> Judith : - 34.

Lozillon : - Bien ! on vous en fait 42.

M<sup>lle</sup> Judith : - oui ! 42 ça va, mais alors là, c'est pour  
les 4 pièces - 14 demandes - nous en avons 29 qui  
seront construits. Alors là nous serons dans l'obliga-  
tion de prendre des gens de l'extérieur

Lozillon : - Mais justement ! comme on a du sur-me-  
sure sur les 2 pièces, 3 pièces et 5 pièces, alors si  
on doit avoir un volant de sécurité, c'est sur les  
4 pièces qu'il faut l'avoir -

M<sup>lle</sup> Judith : - C'est entendu ! mais sur les 4 pièces  
vous aurez des gens qui ne voudront pas se loger  
dans un 4 pièces parce qu'ils n'en auront pas la  
possibilité.

M<sup>lle</sup> Lozillon : - Vous avez tout le monde parce que celui  
qui ne voudra pas loger dans un 4 pièces parce  
qu'il n'en n'aura pas les moyens, sera peut-être  
bien content d'y rentrer s'il continue à toucher  
son allocation logement - Eh bien ! il retrouvera de  
l'argent pour aller dans un 4 pièces, parce que cela  
ne lui coûtera pas un sou

M<sup>lle</sup> Armand : - Quelle est la différence entre un  
loyer de 3 pièces et un loyer de 4 pièces ?

M<sup>lle</sup> Lozillon : - 2 à 3000 francs environ Les taux  
exacts résulteront d'une périéquation sur l'ensemble  
du projet. On ne peut pas savoir encore. Nous  
ne pouvons prendre en ce moment que des gens qui  
ont des salaires suffisants pour payer un loyer.  
Ence qui concerne les logements de la papeterie  
Secoursoumois, la papeterie s'est séparée du Syndicat  
Intercommunal pour faire ses éléments, parce qu'elle  
dispose du terrain.

M<sup>lle</sup> Judith : - Elle a déposé son projet qui peut être

Question



approuvé immédiatement parce qu'elle n'a pas à s'occuper des domaines, et c'est tellement vrai que les architectes sont venus me voir, et l'implantation va se faire - je crois même qu'on a mis des jalons dans le terrain. Il y a trois blocs prévus et qui se trouvent dans le terrain entre Monsieur Klinger et Monsieur Gayenave. et 2 dans le jardin qui se trouve en face de chez Goudy. Il y a 80 logements prévus. Il y a la question de l'amenée d'eau. En ce qui concerne nos H. U. M., il est certain qu'on a intérêt à prendre l'eau sur canalisation qui a été faite pour la Cité de l'aviation civile. Une canalisation de 125 qui sera continuée par ce calibre devant les H. U. M., et on assurera le bouclage de cette canalisation de 125 avec la canalisation de 70 qui existe dans la rue des Châtrés. La papeterie Secoursnois continuera à sa charge une canalisation qui se prendra sur la nôtre et alimentera ses blocs et son usine.

M<sup>r</sup> Demers: - Oh bien! notre château d'eau.

M<sup>r</sup> Judith: - Oui!

Une vois: - 125 ça suffira pour 150 ou 200 logements?

M<sup>r</sup> Lozillon: - oui, ça suffira

M<sup>r</sup> Judith: - un poteau de 100 suffira pour défendre

M<sup>r</sup> Colette: - pour le service d'incendie, mais pour la consommation? pour la consommation totale par rapport à la nappe?

(Discussion confuse sur les possibilités limitées de la nappe d'eau)

M<sup>r</sup> Judith: - La Société Lyonnaise s'est penchée sur la question. Elle est obligée de nous fournir l'eau. Comme il y a une expansion, elle va prendre ses dispositions.....

#### Questions diverses

Monsieur Truffaut demande des explications sur le projet de lotissement du Chemin dit de l'Ormeteau. Le Maire les lui donne.

Monsieur Truffaut désirerait que les grattes du trottoir et des caniveaux que les riverains mettent en petits tas sur les trottoirs, soient enlevés le jour du ramassage des ordures ménagères.

Monsieur Robert suggère que les riverains les mettent dans leurs poubelles afin de faciliter le travail des

éboueurs

Monsieur Gerost signale que des tas de terre provenant de nettoyages de trottoirs très anciens encombrant les trottoirs de la rue Canoville. Le Maire répond qu'il les fera enlever.

Monsieur Violette fait remarquer que les habitants de la rue Canoville se plaignent de la qualité de l'eau qui est trouble et a une odeur désagréable. Le Maire signalera ce fait à la Société Lyonnaise des Eaux, et lui demandera de faire des purges fréquentes.

Monsieur Cuvant fait observer que le trottoir de la rue de la Sablière, côté écoles, se dégrade. Le Maire envisagera son rechargement.

Monsieur Robert désirerait que l'entourage des maîtres, le portique et les poteaux de jeux du stade soient repeints. Monsieur Violette ajoute le portail de l'église comme note est prise de ces desiderata.

Il est également demandé de refaire l'édicule du square de la Libération.

Monsieur Demoux enfin, s'inquiète de la distribution d'eau: la nappe qui alimente notre pays semble s'épuiser; il serait urgent que la Société Lyonnaise prenne des dispositions rapides probablement en opérant un second forage plus profond pour atteindre la nappe du Bouronnais. Le Maire s'en entretiendra avec le concessionnaire.

La séance est ensuite levée à 24<sup>h</sup> 10.

Junil  
M. Gerost  
M. Cuvant  
M. Robert  
M. Violette  
M. Demoux

Vu: Ca  
Le 30. 12  
Le 1. P.